Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est

Québec

CIBLE

CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT,
BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS

# Attentes signifiées 2015-2016

*À l'attention des DGA du CISSS ME*

## DRHCAJ

## Novembre 2015

## A : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES DGA DÉCOULANT DES ATTENTES SIGNIFIÉES À LA PDG PAR LE MINISTÈRE

1. Contribuer à assurer et stabiliser l'offre de service à la population pendant la période de réorganisation des directions sous sa responsabilité, notamment en mettant à contribution les directeurs intérimaires et les nouveaux directeurs nommés;

2. Contribuer à l'organisation des services des directions sous sa responsabilité, en collaboration avec les autres directeurs, afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux services pour la clientèle qu'il desserre et dans le respect des balises fixées par le ministère;

3. Planifier, organiser, diriger et contrôler la mise en place des activités des directions sous sa responsabilité en lien avec la planification annuelle de l'établissement qui elle-même est alignée sur la planification stratégique du ministère 2015-2020, lorsque diffusée par le ministère;

4. Assurer le respect du cadre budgétaire des directions sous sa responsabilité et participer aux efforts de réduction de ce dernier;

5. Administrer les budgets des directions sous sa responsabilité en fonction des programmes services établis en ayant comme préoccupation de protéger ceux destinés aux clientèles vulnérables et à la santé publique, en excluant tout recours à la permutation budgétaire, cette dernière étant la prérogative du ministre;

6. Contribuer à mettre en place la structure organisationnelle des directions sous sa responsabilité dans le respect des règles émises par le ministère, garantir une planification des ressources humaines et prioriser les personnes en stabilité d'emploi avant de procéder à de nouvelles embauches ou à la titularisation de personnel occasionnel;

7. Assurer la mise en œuvre des corridors d'accès avec les autres CISSS de la Montérégie ou avec tout autre établissement du réseau afin d'assurer la réponse aux besoins de sa clientèle;

8. Réaliser les engagements spécifiques issus de l'entente de gestion 2015-2016 pour ses directions sous sa responsabilité et transmettre les informations nécessaires pour le calcul des indicateurs ou toutes autres informations requises par le ministère;

9. Collaborer à tous nouveaux engagements ou nouvelles directives émises par le ministère.

## B : ATTENTES COMMUNES À TOUS LES DGA EN LIEN AVEC LEUR FONCTION DE GESTION

10. Contribuer activement à la construction de la nouvelle identité du CISSS de la Montérégie-Est;

11. Élaborer le plan de travail d'intégration des services sous sa responsabilité et de développement de ceux-ci incluant des objectifs de travail;

*©DRHCAJ, CISSS ME 2015*



CIBLE
CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT, BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS

12. Établir avec la PDG, la PDGA et l'autre PDG du CISSS les collaborations nécessaires pour répondre aux besoins des clients sous sa responsabilité et sous la responsabilité des autres directions afin d'assurer une réponse optimale à tous;

13. Mettre en place une structure de gestion de tous les niveaux hiérarchiques, incluant la cogestion médico-administrative, selon un mode de gestion efficient qui assure la transmission de l'information appropriée selon les responsabilités professionnelles de chacun des cadres et des employés des directions sous sa responsabilité;

14. Assurer la supervision régulière des cadres et/ou professionnels sous son autorité;

15. Assurer le travail de collaboration avec les CISSS de la Montérégie-Centre et de la Montérégie-Ouest pour la continuité et le développement des services à la population;

16. Assurer une gestion performante des directions sous sa responsabilité et contribuer aux cibles du taux d'encadrement au 31 mars 2017

17. Élaborer un plan de développement professionnel correspondant à ses besoins, le soumettre à sa PDG et mettre en œuvre les moyens pour atteindre les résultats;

## C : ATTENTES SPÉCIFIQUES SELON LE DGA CONCERNÉ

18. Assurer le déploiement du plan d'accès ou l'actualisation du cadre ou des cadres de référence ou des protocoles en lien avec la responsabilité spécifique du directeur;

19. Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les cibles visées par l'entente de gestion 2015-2016;

20. Établir les corridors de service nécessaires avec les deux autres CISSS s'il y a lieu.

Pour la DGA Qualité performance, ajouter une partie de l'attente concernant la cession des actifs informationnels, des ressources humaines et des budgets qui y sont rattachés.

Catherine Lemay, Présidente-directrice générale adjointe 02.06.15

*©DRHCAJ, CISSS ME 2015*



CIBLE
CRÉER SON INTENTION DE DÉVELOPPEMENT, BASÉ SUR LES LIVRABLES ET ATTENTES ÉTABLIS